



# Pédagogie entre autres

Journal du syndicat des professeurs du Cégep du Vieux Montréal

Volume 16, no 2 / 30 septembre 2008

## Transferts fédéraux

Que sont les millions devenus?

## La mission première du collège complètement oubliée!

Voici quelques exemples des investissements qui seront faits au Cégep du Vieux Montréal grâce à l'argent enfin consenti pour l'éducation par le gouvernement fédéral :

- développement d'une expertise en animation numérique à la formation aux entreprises;
- transfert de ressources du budget pour l'engagement de conseillers pédagogiques : pour le soutien dans l'utilisation des TIC (le poste existait déjà), pour le perfectionnement des enseignants (le poste existait déjà);
- engagement de nouveaux professionnels pour le soutien aux élèves en difficulté;
- accroissement de la notoriété du cégep;
- augmentation de notre capacité d'accueil afin d'augmenter notre offre de formation (en formation continue et aux entreprises);
- création d'un nouveau poste de cadre au centre sportif pour modifier la structure de gestion.

Si certains des objectifs poursuivis sont louables, d'autres sont plus discutables. (Par exemple, pourquoi augmenter la capacité d'accueil en formation aux entreprises alors que nous avons tant besoin de locaux à la formation régulière?) **Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les enseignants n'ont pas été consultés – ils n'ont été qu'informés – et qu'aucun investissement ne contribuera directement à l'accomplissement de la mission première du collège c'est-à-dire l'enseignement.**

En effet, **malgré les millions que le Cégep du Vieux Montréal a reçus, rien ne sera fait pour diminuer ne serait-ce qu'un peu la tâche des enseignants.** Il y aura bien 3,3 etc (équivalent temps complet) distribués à certains professeurs, mais les dégagements accordés serviront uniquement pour des projets particuliers (aide

à la réussite, internationalisation, par exemple). Bien que ceux-ci puissent être intéressants, ils ne règlent en rien le problème criant des classes trop pleines et des enseignants débordés qui n'ont pas assez de temps pour encadrer tous les élèves. Qu'est-il donc advenu du message envoyé par la Direction nous félicitant de notre présentation au Conseil d'administration en avril dernier, et nous assurant de sa reconnaissance, de son soutien?

Ce n'est pas en augmentant le nombre de programmes et de cours à la formation continue, de projets ponctuels, de cadres ou de conseillers que nous réglerons cette situation et que nous améliorerons la réussite scolaire, mais en engageant plus de professeurs pour une répartition plus humaine de la tâche d'enseignement et un meilleur soutien des élèves dans leur apprentissage!

Il y aura une importante **MANIFESTATION** lors de **la journée nationale des enseignants, le lundi 6 octobre, à 7h00**, devant chaque collège. (C'est tôt, mais comme nous sommes toujours sous le décret, il ne faut pas nuire aux activités du collège.) Il est primordial que nous soyons nombreux — nous convions particulièrement tous ceux qui ont un cours à 8h00 ce jour-là — à protester contre cette injustifiable absence de considération à l'égard de l'enseignement.

De plus, une lettre est présentement en circulation dénonçant la répartition inadéquate et inacceptable de l'argent des transferts fédéraux. Si vous ne l'avez pas encore signée, demandez-la à votre coordonnateur avant le mercredi 1er octobre.

## Sommaire

Loi 50 : effets secondaires pour les techniciennes en travail social.....	p.2
Cinquième conférence trinationale pour la défense de l'école publique.....	p.3
Événements à surveiller.....	p.4

## Loi 50 : des effets secondaires indésirables pour les techniciennes en travail social?

---

Le projet de loi 50 sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines est attendu par plusieurs pour remettre de l'ordre dans le monde de la psychothérapie. Par contre, il a aussi des impacts imprévus sur la pratique future des personnes formées en techniques humaines et notamment les techniciennes en travail social.

Devant être adopté cet automne, la loi 50 a en effet comme objectif de mieux délimiter les sphères de travail respectives de différentes professions (psychologie, travail social, psychoéducation, criminologie, sexologie). Une multitude d'actes réservés ont donc fait leur apparition, plusieurs d'entre eux concernant des tâches effectuées jusqu'ici par des techniciennes, notamment des techniciennes en travail social. Le tout s'inscrit dans une logique de professionnalisation globale dans le domaine de la santé et des services sociaux.

D'entrée de jeu, on peut se questionner sur cette logique de professionnalisation. Elle peut facilement servir à déresponsabiliser les organismes et gouvernants face à la qualité des services rendus à la population en remettant plutôt « la protection du public » entre les mains des divers ordres de professionnels. Malgré cela, les enseignants et enseignantes en techniques de travail social s'étaient déjà positionnés en faveur de l'intégration des techniciennes à un ordre professionnel. Le but de cette intégration éventuelle serait avant tout de préserver leur employabilité dans certains milieux institutionnels. La professionnalisation constitue toutefois un moyen et non une fin. À quoi bon faire partie d'un ordre professionnel si les activités réservées font en sorte qu'il n'est plus possible d'exercer? Par exemple, une des activités réservées à l'étude dans le projet de loi est d'évaluer *une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité*. Les techniciennes actuellement en emploi dans les CLSC à l'accueil psychosocial « ont la responsabilité d'accueillir les personnes qui s'y présentent, de leur offrir un soutien chaleureux, d'évaluer la situation décrite et d'apporter une réponse adéquate à l'intérieur de leurs services ou en orientant les personnes concernées vers des services plus

appropriés en périnatalité, toxicomanie, santé mentale ou autre. »<sup>1</sup> Or, « selon les données empiriques recueillies auprès de gestionnaires du réseau de la santé, parmi tous les adultes qui se présentent dans ces services, environ 20 % auraient un trouble mental diagnostiqué ou qui peut être diagnostiqué. »<sup>2</sup> Doit-on comprendre que les techniciennes seront évincées de ces postes?

Tout cela est d'autant plus ironique que le nouveau programme implanté depuis 2001 a clairement établi les compétences à maîtriser par les TTS, en cohérence avec les attentes des milieux de travail. Comment peut-on former d'un côté et ne pas donner la possibilité de mettre en œuvre les compétences développées de l'autre? Le Regroupement des enseignants et enseignantes du collégial en travail social du Québec (REECETSQ) s'est fait entendre lors des audiences de la commission des institutions en mars dernier, en même temps que de nombreux interlocuteurs, notamment le Regroupement national des TTS du Québec et la CSN. Bien que non invitée à se présenter aux audiences, la fédération des Cégeps a tout de même elle aussi fait parvenir un mémoire. Actuellement, l'Office des professions travaillerait à la rédaction d'un « Guide d'interprétation des actes réservés » afin de tenir compte de certaines remarques amenées par les différents intervenants entendus. Également, une table de travail est annoncée afin de voir l'ensemble de la situation des techniciennes dans le réseau, mais cela ne se ferait qu'après l'adoption de la loi. Le REECETSQ souhaite continuer à s'impliquer dans le dossier. C'est Chantal Breton, du département de Techniques de travail social au Vieux Montréal, qui sera la porte-parole officielle pour le regroupement. On se demande toutefois s'il ne sera pas trop tard, une fois le projet de loi adopté, pour s'assurer de garder leur place aux techniciennes en travail social, une profession qui fait pourtant ses preuves depuis 40 ans.

Stéphanie Saint-Pierre  
Techniques de travail social

---

<sup>1</sup> MSSS, *Plan d'action en santé mentale 2005-2010. La force des liens*, Québec, Gouvernement du Québec, 2005, p. 26.

<sup>2</sup> Ibid.

# Cinquième conférence trinationale pour la défense de l'école publique

---

## Les tests standards en éducation : un processus de taylorisation?

Au mois d'avril dernier, à Los Angeles, se tenait la Cinquième conférence trinationale pour la défense de l'école publique. Organisée par un réseau d'organisations syndicales dont la FNEEQ fait partie, cette rencontre permet, tous les deux ans, de prendre la mesure de l'éventail des stratégies employées en Amérique du Nord pour privatiser l'éducation. Une occasion, pour les syndicats du Québec, de mieux connaître les tendances actuelles en la matière et de mieux comprendre les dangers qui nous guettent et auxquels nous pourrions être confrontés... dans un avenir peut-être pas si éloigné.

Au Québec comme ailleurs, les besoins sociaux en matière de santé et d'éducation ne cessent de croître, espérance de vie grimpante et société du savoir obligent. Dans les deux cas, les services publics sont, au mieux, débordés. Les gouvernements, incapables de se soustraire à la concurrence fiscale dans une économie mondialisée et coincés dans leur ambition de réduire les dépenses publiques, cherchent des solutions à coûts zéro et donnent à fond dans le recours au secteur privé.

## La mode des tests standards

La situation qui prévaut au Québec en la matière n'est pour l'instant, bien sûr, pas du même ordre que ce qu'on observe aux États-Unis. Mais ce qui se passe chez nos voisins du Sud devrait nous inquiéter, ne serait-ce qu'en regard de la perpétuelle tentation des élites politiques à importer en douce des recettes d'ailleurs... même si, parfois, les mauvais résultats sont avérés.

Un exemple. En Californie, le gouvernement vient de hausser de 4 milliards de dollars le budget du système pénitentiaire... sabrant d'autant dans celui de l'éducation! Tant pis pour Victor Hugo, qui disait qu'ouvrir une école, c'est fermer une prison.

Cet État américain applique à la lettre le programme national *No child left behind*, une opération qui, sous couvert de mieux favoriser la réussite scolaire, ouvre

dans les faits toute grande la porte à l'intrusion du privé au primaire et au secondaire. Des cibles de réussite sont fixées et, lorsqu'une école ne parvient pas à les atteindre, elle est littéralement « saisie » par l'État qui en confie la responsabilité à une firme privée. Les « *chartered schools* » ainsi créées peuvent éventuellement faire des profits à même les subventions de l'État même si, en principe, elles sont à but non lucratif. Quant à celles et ceux qui y enseignent, ils ne sont pas syndiqués... faut-il s'en étonner!

Ces cibles de réussite vont de pair avec une pratique qui se généralise, celle des tests standardisés, qui sont en passe de faire de véritables ravages dans la vie des écoles. Dans les matières de base (français, mathématiques, géographie), des entreprises privées concoctent et vendent des tests dits « standards » qui sont imposés dans les écoles, servant parfois de seule mesure d'évaluation des apprentissages. Ces entreprises font des profits importants en élaborant et souvent en administrant elles-mêmes ces tests, tout en augmentant leurs profits en vendant des outils de préparation à ces derniers.

Parce que ces tests sont devenus de véritables barèmes, les demandes des parents sont pressantes envers l'école pour que les enseignantes et les enseignants centrent leur travail sur la préparation à ces tests, qui finissent par obnubiler la vie scolaire. Une école qui n'offre pas de services particuliers à cet égard (soutien après l'école, voire la fin de semaine) subit de fortes pressions des parents, les résultats aux tests servant de critère pour la promotion scolaire. Dans les faits, on assiste presque à une taylorisation de l'enseignement, enseignantes et enseignants étant considérés comme des tâcherons dont le rôle principal – sinon le seul qui compte — consiste à faire réussir ces tests par les élèves, la valeur « pédagogique » se comptant au nombre de réussites à ce titre... avec souvent une paie au mérite à la clef.

## Une résistance difficile à organiser

Lorsque de telles pratiques sont érigées en système, il est fort difficile d'y résister. Toute velléité de revenir à une conception plus humaniste de l'éducation se heurte

à de colossaux enjeux financiers et à un discours politique de bon aloi : l'État ne dispose que de maigres ressources, il importe que les deniers publics soient dépensés en toute transparence et, dès lors, la concurrence entre les écoles est justifiée. Peu importe qu'une école soit située dans un milieu plus difficile, peu importe qu'elle ait ou non le droit de sélectionner ses élèves. Ce qui compte, la seule chose qui compte, c'est son « rendement », aussi fallacieux que puissent être les instruments qui le mesurent. Pas besoin d'aller bien loin pour observer des apôtres de ce discours au Québec : Mario Dumont, chef de l'ADQ, se décrivait sans ambages à la fin du mois d'août comme un partisan de la concurrence scolaire, faisant au passage l'apologie de l'école américaine.

Les débats sociaux entourant les pratiques scolaires sont très difficiles, en particulier parce que les parents sont interpellés individuellement et dans l'immédiat. Cela vaut pour le choix de l'école. Peut-on blâmer les parents de se demander quelle est la meilleure école pour *leur* enfant? Le choix va souvent aller de soi, entre un avantage individuel assez manifeste et un l'éventuel gain social, perçu comme minuscule, résultant d'un parti pris de ne pas souscrire à une logique discriminatoire en éducation. Cela vaut d'autant plus lorsqu'une mécanique scolaire bâtie autour de tests standards est en place. Pour les parents, il devient beaucoup plus urgent de veiller à ce que son enfant réussisse les tests — quitte à rendre l'école responsable de pauvres résultats — que de joindre les rangs d'une lutte perçue comme ayant peu de chances de changer les choses.

Tout n'est cependant pas joué lorsqu'on s'organise. En Colombie-Britannique, le Ministère de l'Éducation a tenté d'importer dans les écoles la pratique de ces tests standardisés. Mais il s'est heurté à une résistance bien déterminée. Dans plusieurs écoles, les enseignantes et les enseignants ont refusé tout simplement d'utiliser ces tests et, devant la pression montante, se sont tournés vers les parents. Dans une lettre à leur adresse, ils ont expliqué en quoi l'éducation reçue par les enfants pouvait souffrir de l'approche réductrice qui sous-tend l'utilisation des tests. Complétée par des rencontres d'information, cette campagne a suscité beaucoup de réactions et les parents sont devenus, pour les enseignantes et les enseignants, de puissants alliés, le ministère a finalement battu en retraite.

Le partage de réussites syndicales de ce genre compense un peu pour les histoires d'horreurs qui émaillent l'évolution des systèmes éducatifs, au Mexique ou, comme nous l'avons vu plus haut, sur la côte Ouest des États-Unis. Mais dans l'ensemble, le portrait de l'évolution des systèmes éducatifs est plutôt désolant. « *Enseigner au primaire et au secondaire, en Californie, c'est devenu non pas un second, mais un troisième choix de carrière, a constaté tristement une enseignante d'expérience à Los Angeles. La qualité générale du corps enseignant s'est effritée et au lieu de s'inquiéter de la capacité de l'école à véritablement éduquer, on s'intéresse seulement aux statistiques qui découlent des tests standardisés.* »

On peut en savoir plus en consultant le site américain : <http://www.fairtest.org>

Source : FNEEQ

Le lundi 6 octobre  
de 7h00 à 8h00

**MANIFESTATION  
pour une meilleure  
répartition des  
transferts fédéraux!**

devant le Cégep  
à l'entrée principale

Journée syndicale  
du 16 octobre 2008

**L'éducation...  
perspectives d'avenir**

**Conférences et discussions**

Pour plus de détails et pour  
l'horaire de la journée, voir le  
site du syndicat :  
**[www.spcvm.org](http://www.spcvm.org)**

**Pour vous inscrire : 2086**

**Toujours RebELLEs !**

Rassemblement pancanadien  
des jeunes féministes  
« Toujours rebelles »

**du 11 au 13 octobre 2008**  
à l'Université du Québec à  
Montréal (UQAM).

Accueil et l'inscription des  
participantes :  
le vendredi 10 octobre  
de 15h00 à 22h00.

<http://www.rebelles2008.org>

